

Qui parlera pour vous si vous êtes incapable de le faire?

Mandataires pour les soins de santé

- Un mandataire pour les soins de santé est DIFFÉRENT d'une procuration, qui autorise la personne de votre choix à prendre des décisions financières en votre nom.
- Choisissez quelqu'un en qui vous avez confiance pour prendre des décisions concernant vos soins de santé en respectant vos souhaits.
- Vous pouvez choisir plus d'un mandataire. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un ami, ou de toute autre personne qui connaît votre état de santé et vos souhaits, tant qu'elle ait 16 ans ou plus.
- Toute personne choisie doit accepter d'être votre mandataire et signer votre directive en matière de soins de santé.
- Si vous n'avez pas de mandataire pour vos soins de santé, un mandataire spécial vous sera affecté conformément aux lois de l'Île.



La planification préalable des soins en six étapes

- 1. RÉFLEXION :** Quelles sont vos valeurs et volontés en matière de soins et de traitement? Que voudriez-vous faire ou éviter en cas d'urgence? Souhaitez-vous devenir donneur d'organes et de tissus?
- 2. INFORMATION :** Assurez-vous de comprendre les différentes interventions médicales et leurs possibilités.
- 3. DÉCISION :** Choisissez un ou plusieurs mandataires pour les soins de santé.
- 4. DISCUSSION :** Communiquez vos souhaits à vos mandataires.
- 5. DOCUMENT :** Notez vos idées. Créez votre directive en matière de soins de santé (voir le site Web de Santé Î.-P.-É. plus bas). Donnez-la à votre équipe de soins et gardez-en une copie dans un endroit sûr et facile d'accès pour vos mandataires.
- 6. MISE À JOUR :** Modifiez votre directive en matière de soins de santé et vos mandataires au besoin.

Commencez dès aujourd'hui!

Visitez healthpei.ca/planificationprealabledesoins pour consulter les ressources sur la planification préalable des soins :

- Guide sur la planification préalable des soins
- Directive en matière de soins de santé
- Manuel sur la planification préalable des soins
- Carte de planification préalable des soins

Information supplémentaire Centre provincial de soins palliatifs : 902-368-4781



Santé Î.-P.-É.

Planification préalable des soins

*Comment communiquer vos souhaits
en matière de futurs soins de santé*

Planification préalable des soins

Qu'est-ce que c'est?

Il s'agit d'un processus de réflexion et de communication sur votre santé, vos objectifs et vos souhaits afin que votre future équipe de soins sache comment vous souhaitez procéder si vous êtes incapable de communiquer. Vous pouvez préparer un plan sous forme de directive en matière de soins de santé.

Vous devez aussi identifier une ou plusieurs personnes qui parleront en votre nom et prendront des décisions en fonction de vos souhaits, au besoin. Ce sont les mandataires de vos soins de santé.

Pourquoi est-ce important?

Votre équipe soignante veut vous fournir les meilleurs soins possibles en fonction de vos souhaits. Si vous n'êtes pas en mesure de vous exprimer lors d'une situation médicale, votre directive relative aux soins de santé et vos mandataires informeront votre équipe soignante de vos souhaits.

Il n'est pas nécessaire d'avoir un fournisseur de soins de santé pour planifier ses soins futurs ou établir une directive en matière de soins de santé.

Objectifs des soins

Vous aurez une discussion avec votre médecin ou infirmière praticienne sur les objectifs de vos soins pour donner une orientation générale à vos soins, surtout si on vous admet à l'hôpital.

Certaines personnes approuvent tous les traitements, y compris la réanimation, pouvant préserver leur vie. Il peut s'agir de certaines ou de toutes les procédures décrites dans la section sur la RCP.

D'autres optent pour un traitement médical à l'exclusion de la réanimation. Cette option permet de traiter des affections possiblement réversibles, en plus de contrôler les symptômes.

D'autres encore souhaitent tout simplement être à l'aise. Les soins sont alors axés sur la gestion des symptômes, sans traitement visant à préserver ou à prolonger la vie.



Réanimation cardio-pulmonaire (RCP)

La RCP entre en jeu si votre cœur s'arrête ou si vous cessez de respirer. Les procédures suivantes sont alors possibles.

- Compressions thoraciques : pression forte et rapide sur la poitrine pour essayer de pomper le sang vers le reste du corps.
- Défibrillation : administration d'une ou de plusieurs décharges électriques à la poitrine pour tenter de rétablir le rythme cardiaque
- Intubation et ventilation : insertion d'un tube dans les voies respiratoires pour tenter d'administrer de l'oxygène et de simuler la respiration
- Médicaments pour relancer le cœur
- Admission à l'unité des soins intensifs ou critiques pour maintenir une respiration et une fonction cardiaque adéquates si la RCP réussit

Décidez si vous souhaiteriez qu'on effectue ces procédures. Contrairement à ce qu'on voit à la télévision, la RCP comporte des risques et échoue souvent. Très peu de survivants à la RCP retrouvent leur mode de vie antérieur.

Vous pouvez modifier votre directive en matière de soins de santé n'importe quand!

Santé Î.-P.-É.